



LOIS · CITOYENNETÉ · AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Assemblée nationale et la vie locale



Assemblée nationale



L'Assemblée nationale au contact de la vie locale

LE DÉPUTÉ, chacun le sait, est titulaire d'un mandat national qui en fait à chaque instant de sa vie publique le représentant de toute la Nation. Qui peut cependant ignorer le lien profond et passionné qui unit chaque député à «sa» terre d'élection? Qui peut méconnaître la tradition, née en 1789, qui fait de chacun des 577 élus qui composent notre Assemblée un *député* au sens plein du terme, c'est-à-dire un porte-parole de ses concitoyens à Paris, le défenseur des intérêts de sa circonscription ?

La France est une histoire mais aussi un avenir partagé, bref une communauté de destin et chaque député est également porteur de l'ambition collective des Français. C'est grâce à sa capacité à prendre en compte dès la confection des lois la diversité de la France d'aujourd'hui que l'Assemblée nationale sert le mieux l'unité et l'indivisibilité de la République.

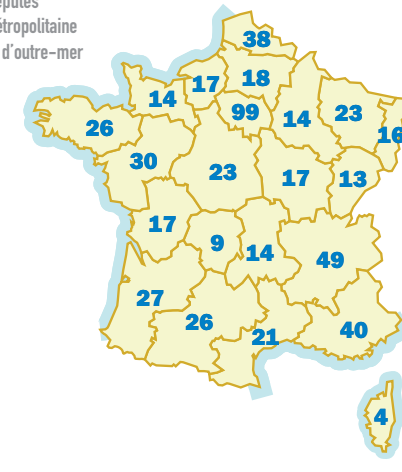
C'est pourquoi, en plus de l'irremplaçable travail d'écoute fait sur terrain par les députés, l'Assemblée s'est au fil du temps dotée d'outils destinés à mesurer au mieux les enjeux locaux. Consciente qu'il ne peut y avoir de bonne législation sans information, elle s'est en outre engagée dans un important travail de sensibilisation des responsables de terrain aux conséquences concrètes de l'application des lois.

Tout l'objectif de ce document - et de la présence régulière de l'Assemblée au Salon des maires - est de mieux faire connaître ces précieux outils d'échange entre l'élu national et les élus de terrain. Qu'il me soit permis de souhaiter que chacun saisisse cette occasion pour intensifier le dialogue entre l'Assemblée et le monde local et ainsi resserrer le lien, vital pour notre République, entre la réalité quotidienne des Français et l'action de leurs décideurs nationaux.


Jean-Louis Debré
Président de l'Assemblée nationale

Les députés par régions

Nombre de députés
par région métropolitaine
et collectivité d'outre-mer



382
conseillers
municipaux



dont 274 maires
et 12 maires
d'arrondissement

**85% des députés
ont un mandat local**

142
conseillers
généraux



dont 16 présidents
de conseil général

75
conseillers
régionaux



dont 6 présidents
de conseil régional

L'Assemblée : des compétences au service de la vie locale

POUR L'ÉLABORATION DES LOIS ET L'EXAMEN DES QUESTIONS TOUCHANT À LA VIE LOCALE, L'ASSEMBLÉE MOBILISE TOUTES SES RESSOURCES : COMMISSIONS PERMANENTES, DÉLÉGATIONS, GROUPES D'ÉTUDES.



Émile Blessig,
Président
de la Délégation à
l'aménagement
du territoire

La Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire : une veille permanente sur la vie locale

Créée par le législateur lors du vote de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, la Délégation a pour mission d'évaluer les politiques publiques en ce domaine et d'informer l'Assemblée sur la mise en oeuvre des contrats de plan et des schémas de services collectifs.

Les réflexions qu'elle a récemment conduites sur des sujets d'actualité – tels que la désindustrialisation, la gestion de l'eau ou la desserte du territoire par internet haut débit – offrent de précieux points de repères pour tous ceux qui sont confrontés aux problématiques concrètes de développement local.

Ses travaux sont complétés par l'existence de groupes d'études agréés par le Bureau de l'Assemblée et composés de députés appartenant à tous les groupes, dédiés au suivi des sujets relatifs à la vie locale. Des groupes existent ainsi sur beaucoup de sujets tels que le tourisme, l'économie de montagne, la fonction publique territoriale, la ruralité, les banlieues et, plus largement, sur toutes les thématiques situées au confluent des problèmes de législation nationale et d'administration locale.



Gilles Carrez,
Rapporteur général
de la Commission
des finances

Les Commissions des lois, des affaires économiques, des finances : trois acteurs déterminants du chantier de décentralisation

La Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République consacre une part déterminante de ses travaux aux collectivités locales et aux rapports qu'elles entretiennent avec l'Etat central. Elle a à ce titre développé une expertise sans équivalent sur les problèmes posés par le chantier de décentralisation actuellement en cours, concrétisée par un important travail de réflexion, parfois critique, et de propositions concrètes.

La Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire – anciennement : Commission de la production et des échanges – intègre désormais systématiquement, comme en témoigne sa nouvelle dénomination, la dimension locale dans son appréhension des débats économiques.

La Commission des finances a mené de nombreux travaux en matière de finances locales, notamment sur les problèmes de péréquation et, plus généralement, de relations entre le budget de l'Etat et les ressources des collectivités.

De son côté, la Délégation pour l'Union européenne joue un rôle croissant, par exemple lorsqu'elle traite des fonds structurels européens.



Pascal Clément,
Président de la
Commission des lois



Patrick Ollier,
Président de la
Commission des affaires
économiques



Pierre Méhaignerie,
Président de
la Commission
des finances



Réfléchir ensemble à l'avenir du territoire

DEPUIS LE DÉBUT DE LA LÉGISLATURE, AU-DELÀ DE SON TRAVAIL LÉGISLATIF, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A CONSACRÉ UNE PART IMPORTANTE DE SON ACTIVITÉ DE RÉFLEXION ET D'ÉVALUATION À DES THÉMATIQUES AFFÉRENTES À LA VIE LOCALE. LES **RAPPORTS D'INFORMATION** QUI CONCRÉTISENT CETTE ACTIVITÉ OFFRENT AUX DÉCIDEURS LOCAUX DE PRÉCIEUX REPÈRES POUR L'ACTION QUOTIDIENNE.



Zones littorales, montagne : adapter le cadre législatif à la spécificité des territoires

En l'absence des précisions que le pouvoir réglementaire devait apporter à la **loi littoral**, c'est le juge administratif qui a imposé sa vision, en interprétant chaque disposition de cette loi dans un sens exceptionnellement restrictif. Face à ce constat de blocage, la mission d'information sur l'application de la loi littoral, créée par la Commission des affaires économiques, envisage toutes les solutions possibles pour sortir du conflit par le haut, en revenant à l'esprit de la loi.

Les travaux de la mission sur les améliorations pouvant être apportées au droit applicable dans les **zones de montagne**, créée par la Commission des affaires économiques, montrent que ces zones ne doivent plus subir le complexe de zones assistées mais au contraire fonder leur appel à la solidarité nationale sur une prise de conscience de tout ce qu'elles apportent au pays, notamment un environnement naturel d'exception, dont le coût économique d'entretien est supporté aujourd'hui par les montagnards seuls. Il faut désormais mieux faire vivre la loi de 1985, notamment en offrant des moyens plus concrets aux « massifs » en matière d'analyse technique et d'ingénierie.

Pour une montagne respectée

- Mission d'information présidée par **François Brottes (SOC)**
- Rapport d'information présenté par **Yves Coussain (UMP)**

L'application de la loi littoral

- Mission d'information présidée par **Léonce Deprez (UMP)**
- Rapport d'information présenté par **Jacques Le Guen (UMP)**



Aider les collectivités à tirer le meilleur parti des crédits européens

À la suite de plusieurs déplacements en régions, le rapport d'information de la Commission des finances sur la programmation et la consommation des fonds structurels européens offre un point complet sur les **voies et moyens de consommer au mieux les crédits communautaires** tout en dressant des garde-fou contre la tentation de substituer ces fonds européens pour compenser les conséquences des fortes contraintes budgétaires.



La programmation et la consommation des fonds structurels européens

- Rapport d'information présenté par **Jean-Louis Dumont (SOC)**



Jean-Marc Ayrault,
Président
du groupe socialiste,
député-maire de Nantes



Janine Jambu,
députée (CR),
conseillère municipale
de Bagnoux



Brigitte Le Brethon,
députée-maire (UMP)
de Caen



François Sauvadet,
député-maire (UDF)
de Vitteaux



L'organisation interne de l'hôpital
- Rapport d'information présenté
par René Couanau (UMP)

Hôpital : responsabiliser et déconcentrer

Le rapport d'information sur l'organisation interne de l'hôpital présenté par la Commission des affaires culturelles conduit une réflexion sur les moyens de mettre un terme à ces véritables «machines à déresponsabiliser» qui régissent aujourd'hui la vie de l'hôpital public. Deux principes directeurs de réforme sont évalués: l'autonomie des établissements, d'une part, et l'affirmation des responsabilités d'autre part, avec notamment le renforcement des compétences du conseil d'administration, la déconcentration du pilotage global et la rénovation des modalités des restructurations.



La gestion des déchets ménagers
- Rapport d'information présenté
par Emile Blessig (UMP)

Eau, déchets : les collectivités face à l'état d'urgence

Avant 2010, les deux tiers des départements ne seront plus en mesure de traiter leurs déchets : tel est le constat du rapport d'information sur la gestion des déchets ménagers déposé par la Délégation à l'aménagement du territoire et au développement durable. Mais face à la réticence de nos concitoyens à l'égard de la multiplication des sites de traitement, les élus se trouvent pris entre urgence et protestations. Seule la redéfinition de l'approche globale est susceptible de fournir des clefs pour résoudre cet enjeu de démocratie locale. La gestion de l'eau pose des problèmes de même ordre et absorbe une part toujours grandissante des budgets locaux. Ici aussi, une réflexion concertée paraît la voie adéquate pour faire face aux défis imposés par l'intérêt général.



La gestion de l'eau
- Rapport d'information présenté
par Jean Launay (SOC)

Outre-mer : les transports au cœur de la continuité territoriale

L'augmentation des prix sur les liaisons aériennes ultra-marines, qui remet en cause dans les faits le principe de continuité territoriale, a conduit la Commission des affaires économiques à créer une mission d'information pour explorer toutes les voies et revenir à une politique d'efficacité et de bon sens.



La desserte de l'outre-mer
- Rapport d'information présenté
par Joël Beaugendre (UMP)

OGM : transparence et information

La Conférence des présidents, soucieuse de faire un point serein et objectif sur la question des OGM, a créé à l'automne 2004 une mission d'information spécialement dédiée à ce sujet. Ses conclusions, attendues pour le premier semestre 2005, permettront à chacun, et notamment aux élus locaux, de disposer de repères accessibles sur ce sujet controversé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les rapports d'information peuvent être téléchargés à l'adresse internet suivante : assemblee-nationale.fr/12/documents/index-information.asp. Ils sont en vente au Kiosque de l'Assemblée nationale (4, rue Aristide-Briand, 75007 Paris - 01.40.63.61.21) ou en ligne sur le site assemblee-nationale.fr

Parmi les plus récents rapports portant sur des thématiques d'intérêt local :

- la planification des infrastructures de transport
- les activités agricoles et la protection de l'environnement
- les groupes d'intervention régionaux (GIR)
- l'impact de l'intervention des architectes et des services archéologiques dans les procédures de sauvegarde du patrimoine
- la desserte du territoire par la téléphonie mobile et par internet haut débit



Des outils communs pour l'éducation civique et l'information citoyenne

PROMOUVOIR LE CIVISME ET UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES CONSTITUE UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR L'ENSEMBLE DES DÉCIDEURS PUBLICS, NATIONAUX ET LOCAUX. L'ASSEMBLÉE NATIONALE MET À LA DISPOSITION DE CES DERNIERS DES OUTILS D'INITIATION CIVIQUE SIMPLES ET IMMÉDIATEMENT ACCESSIBLES.

Sites pédagogiques sur le www.assemblee-nationale.fr

Un espace internet commun à l'Assemblée nationale et au Ministère de l'Éducation nationale permet aux jeunes de mieux comprendre le processus de confection des lois et des décisions publiques, à partir d'exemples concrets choisis parmi les grands sujets d'actualité. **Dossiers mis en ligne : les OGM, la laïcité, la sécurité routière.**



Le site internet de l'Assemblée propose un espace spécialement dédié aux plus jeunes. Un jeu « histoire en 24 questions » et de nombreux tests permettent notamment aux juniors de se familiariser de façon ludique avec les grandes notions qui dirigent la vie de la Cité.

Le Parlement des enfants

Chaque année, 577 classes de CM2 – une par circonscription – envoient un représentant qui aura la chance de s'initier « grandeur nature » à la fonction de législateur. Pour participer, il convient d'adresser à l'Inspection d'académie dont dépend la classe candidate un dossier comprenant les coordonnées de l'école, le numéro de circonscription, le nom du député et, enfin, une lettre de motivation.



Visites de groupe du Palais-Bourbon

Les visites en groupe du Palais-Bourbon permettent aux personnes d'une même ville, d'une même association ou aux enfants d'une même classe de vivre ensemble une initiation à la vie de nos institutions républicaines. Elles ont lieu sur invitation d'un député. Lorsque l'Assemblée tient séance, les groupes assistent aux débats depuis les tribunes du public. En raison du nombre élevé de demandes, la réservation doit être effectuée plusieurs semaines à l'avance.



Expositions « Marianne », en hommage à la vie locale

Figure de proue de la République, Marianne symbolise aussi la vie locale et la démocratie au quotidien. Depuis le début de la XII^e législature, l'Assemblée nationale organise, lors de chaque 14 juillet, une exposition démontrant la modernité et la vivacité de ce symbole commun.





Secrétariat général de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université - 75007 Paris
Tél : 01 40 63 69 69 - Internet : www.assemblee-nationale.fr